

Lyon, Lundi 16 novembre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOBILISATION INÉDITE POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX DANS LEURS BESOINS DE RECRUTEMENT

Comme lors de la 1^{re} vague en Auvergne-Rhône-Alpes, l'État confirme qu'une prime exceptionnelle à destination des étudiants en soins infirmiers en stage leur sera versée.

Cette épidémie, et particulièrement cette deuxième vague, impacte durement les organisations internes des établissements sanitaires et médico-sociaux qui font face, eux aussi, à des personnels malades et absents.

Avec plus de 7 000 personnes hospitalisées ce 15 novembre dont 860 en réanimation et soins intensifs, près de 3 500 nouveaux cas de Covid-19 en Ehpad entre le 3 et le 9 novembre dernier, près de 450 clusters actifs, la région Auvergne-Rhône-Alpes est une des régions les plus touchées par la seconde vague épidémique de Covid-19.

Depuis des mois, l'État, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle emploi déploient une stratégie à plusieurs leviers, pour coordonner le soutien à l'ensemble des établissements qui en ont besoin : mise en réseau, recherche et constitution de viviers de professionnels, soutien des équipes de direction, appui à la formation, appuis juridiques et techniques, etc.

L'objectif est de soutenir les établissements pour des besoins immédiats mais également ceux à plus long terme pour toujours garantir la continuité des soins et des prises en charge des malades Covid et non Covid.

Un appui également permis par la mobilisation des étudiants en soins infirmiers de 2^e et 3^e année réalisant un stage et venus en renfort dans les établissements de la région.

L'intervention de ces étudiants permet de soutenir les services en tension des établissements de santé et médico-sociaux. C'est pour cela que l'État, par l'intermédiaire de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a décidé d'allouer 2,5 millions d'euros pour le versement d'une prime exceptionnelle aux étudiants mobilisés dans le cadre de leur stage sur l'épidémie de la Covid-19. Cette prime exceptionnelle sera de 98,50 € par semaine de mobilisation pour les étudiants de 2^e année et de 86,50 € pour les étudiants de 3^e année, leur permettant à tous de parvenir à une indemnité totale de 136,50 € par semaine de mobilisation (soit environ 550 € pour 4 semaines de renfort).

La mobilisation des professionnels et acteurs de santé est sans précédent et remarquable. La collaboration entre chacun des acteurs l'est tout autant.

Il en est de même pour l'État, les autorités sanitaires, l'ensemble des services publics et des collectivités territoriales. La recherche et la gestion des renforts en ressources humaines nécessitent l'élaboration de dispositifs très opérationnels pour permettre une réponse rapide en fonction des priorités. Elles demandent également un investissement à tous les niveaux pour répondre quotidiennement aux besoins du terrain.

La mobilisation coordonnée des partenaires est la clé de la construction et de la mise en œuvre de ce plan de renfort RH. Il se veut concret et pragmatique et il est constitué d'un ensemble de leviers **activables par les directeurs des établissements de santé et médico-sociaux**.

Contacts presse

Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Kamel Amerouche : 06 47 80 82 86
kamel.amerouche@rhone.gouv.fr

Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes
Service Presse : 06 22 09 39 59
presseara.69188@pole-emploi.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Une mobilisation inédite et collaborative sous l'égide de l'État et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

AVEC PÔLE EMPLOI

Plan de prospection en direction des 950 Ehpad et 470 hôpitaux de la région pour propositions de renforts et de profils.

= plus de 3 000 offres d'emploi diffusées via pole-emploi.fr dans la région dont 1 700 infirmiers, 1 500 aides-soignants

Constitution d'un vivier de personnels qualifiés, mobilisables sur les offres des Ehpad et hôpitaux, pour répondre aux situations d'urgence.

= 2 100 demandeurs d'emploi contactés dont 1 150 disponibles : 520 infirmiers et 600 aides-soignants
= 350 personnes formées en tant qu'aides-soignants en cours de mise en relation sur des offres d'emploi.

SOUS L'IMPULSION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Promotion de la plateforme « Renfort RH » créée par le ministère. **Suivi des inscriptions** permettant la mise en relation des volontaires inscrits pour la région avec les établissements demandeurs.

= 1 250 volontaires inscrits en ARA
= 620 pour les Ehpad de la région

Allocation d'une prime exceptionnelle de 20M€ au niveau national destinée aux étudiants en soins infirmiers mobilisés sur la Covid-19 dans le cadre de leur stage et cumulable avec l'indemnité de stage.
= 2,5 M€ pour les étudiants concernés en Auvergne-Rhône-Alpes

Appuis quotidiens juridiques, techniques et pratiques des établissements qui le nécessitent.

Sollicitation de la réserve sanitaire et appel aux volontaires du service civique et du service national universel (SNU).

IMPORTANT : l'ARS veille à respecter le parcours de formation des étudiants afin qu'il ne soit pas interrompu du fait de leur mobilisation

AVEC LA PRÉFECTURE

Mise en réseau des établissements avec les secteurs de la formation, les directions régionales en charge du travail et de l'emploi (Direccte) et de la cohésion sociale (DRDJSCS), le Conseil régional et les opérateurs de compétences (OpCo).

Création de modules e-learning et séances de soutien téléphonique auprès des dirigeants et cadres, avec programme de gestion RH et crise.

Mobilisation des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) en mettant à disposition de l'ARS des équipes mobiles susceptibles de se déplacer dans les ESMS/Ehpad pour participer à des dépistages organisés dans le cadre de clusters identifiés.

Mobilisation des contrats aidés du plan de relance (PEC-CIE) qui peuvent bénéficier à tous les ESMS/Ehpad comme à l'ensemble des secteurs (exemple : emplois francs, les PEC et CIE jeunes).
= 420 contrats actifs ou en cours de signature

AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA DRDJSCS

Suspension durant 2 mois de la formation spécialisée des infirmiers leur permettant de réintégrer des équipes de soins.
= 450 professionnels concernés

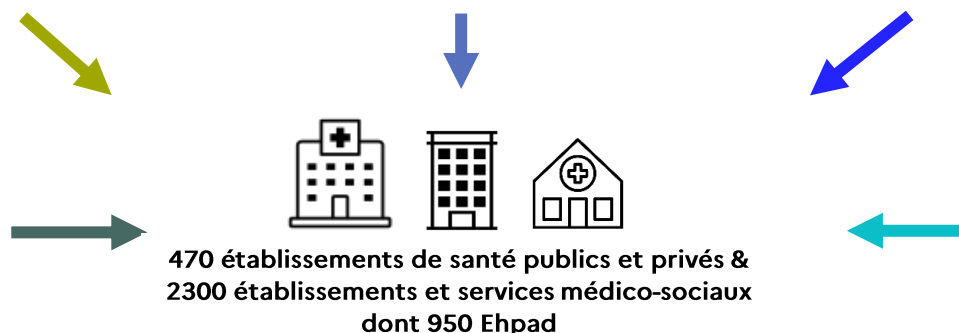
Mobilisation prioritaire des élèves en soins infirmiers de 2^e année dont les étudiants infirmiers pour du renfort d'aide-soignant sur 4 à 5 semaines avec création de CDD pour la période de renfort.

ou de 2^e et 3^e année en les maintenant en stage d'infirmier dans les établissements concernés
= 6 000 étudiants mobilisables en 2^e et 3^e année

Mobilisation des instituts de formation en travail social et notamment la filière des accompagnants éducatifs et sociaux.

AVEC LES HÔPITAUX

Identification des renforts possibles dans les 470 établissements publics et privés, permis notamment par la **déprogrammation** qui a permis à de nombreux professionnels d'être mobilisés dans les services de soins critique, de gériatrie et d'hospitalisation conventionnelle.
= 1 150 lits de réanimation ouverts au lieu de 560 en temps normal
= 7 000 patients hospitalisés dans la région ce 15 nov. contre 3 000 au plus fort de la 1^{re} vague.



AVEC LES ORDRES & URPS

Mobilisation des professionnels libéraux notamment médecins et infirmiers : pour éviter des hospitalisations, intervenir en hôpital, en Ehpad, en service de SSR ou pour une hospitalisation à domicile pour les Covid et non Covid.

Mobilisation des professionnels retraités qui viennent en renfort en Ehpad ou à l'hôpital.

AVEC LES DOYENS

Mobilisation des internes en médecine pour venir en appui des services en difficultés soit par réaffectation soit en identifiant des périodes de renforts au sein de leur stage.

Mobilisation des étudiants en médecine pour renforcer les actions de dépistages mais aussi pour venir en renforts comme aides-soignants.

Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – **DRDJSCS** : Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale – **Ehpad** : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – **ESMS** : Établissement et service médico-social – **PEC-CIE** : Parcours emploi compétences / Contrat initiative emploi **SSR** : Soins de suite et de réadaptation **URPS** : Union régionale des professionnels de santé (médecins, infirmiers...)